

FONDS D'ABOU DHABI POUR LE DÉVELOPPEMENT (FADD)

1) VOLUME DE L'AIDE

1.1. Performances actuelles/récentes en termes de volume

	2006	en % du RNB
Décaissements nets d'APD	248,8	0,24 %

Source : CAD OCDE 2006

L'aide nette au développement des Émirats arabes unis s'est élevée à 248,8 millions de USD en 2006. Cela équivaut à 0,124 % du RNB des EAU. Depuis 2002, l'aide au développement des EAU s'est accrue de 60 % (auparavant à 155 millions de USD).

1.2. Volume prévu à l'avenir

Des informations sur les futurs volumes d'APD apportés par les EAU sont en cours d'élaboration. En décembre 2007, les Émirats arabes unis ont promis 300 millions de USD à l'Autorité palestinienne.

2) ORGANISMES / MÉCANISMES CLÉS

2.1 Structures et organismes bilatéraux (la présente section s'inspire du document FODI 2004)

Le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement économique (FADD) est une institution autonome établie par le Gouvernement d'Abou Dhabi en juillet 1971 et située à Abou Dhabi. Le but principal du FADD est de venir en aide aux pays en développement (FADD 2007). Jusqu'en 2003, le FADD a engagé un total de 3,4 milliards de USD. Ses objectifs sont les suivants :

- offrir une aide économique sous forme de prêts, de dons ou de participation au capital, destinée à des projets en faveur du développement économique de pays arabes, africains, asiatiques et autres ;
- établir ou participer à l'établissement d'institutions financières qui viennent compléter les objectifs du Fonds d'Abou Dhabi et aident à créer et encourager un marché financier dans les Émirats ;
- émettre des avals et autres engagements de ce type stipulés dans les réglementations exécutives, en complément des objectifs du Fonds d'Abou Dhabi ;
- destiner la liquidité temporairement disponible à des investissements productifs ;
et
- apporter des connaissances et une aide technique dans divers domaines du développement économique.

Le FADD se charge également de superviser les projets financés partiellement ou totalement par le Gouvernement d'Abou Dhabi, ainsi que d'administrer les prêts, dons et souscription au capital-actions de ce dernier (y compris certains projets à Abou Dhabi). Sur un total de 16,5 milliards de AED (environ 4,5 milliards de USD) de fonds administrés par le FADD en date de novembre 2001, 7,1 milliards de AED, soit 43 %, étaient destinés au Gouvernement (Arab Decision 2003). En date de fin 2003, le capital autorisé du FADD s'élevait à 1,09 milliard de USD (souscrit à 53 %).

2.2 Politiques et législation clés

Aucun document public clé n'est disponible sur les politiques, ni sur la législation.

3) PAYS BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ALLOCATION

3.1. Pays bénéficiaires

De 1971 à fin 2003, 52 pays ont reçu des financements du FADD (29 en Afrique, 20 en Asie et 3 au Moyen-Orient et Asie centrale – FODI 2004). Les pays arabes ont perçu 85 % du total de l'aide du FADD (pour la période allant du début des opérations du FADD à novembre 2001), comme l'illustre le tableau ci-dessous.

	% de l'aide bilatérale totale
Pays arabes	85,1 %
Afrique	7,8 %
Asie	4,8 %
Autres (allocation régionale)	2,2 %

Source : Arab Decision (2003).

3.2. Critères d'allocation

3.2.1. Critères de présélection

Le FADD n'impose aucun critère de présélection, bien qu'il ait uniquement offert son aide à des pays d'Asie et d'Afrique.

3.2.2. Critères d'allocation

Il n'existe aucune information publiquement disponible sur les critères d'allocation du FADD.

4) POLITIQUES D'AIDE

4.1. Concessionnalité

Le FADD concède son aide principalement sous forme de prêts concessionnels (tableau 4.1a). Les modalités de concessionnalité de ces prêts sont illustrées au tableau 4.1b, à partir d'un prêt de 2005 que le FADD a souscrit avec le Sultanat d'Oman pour une liaison de transport.

Tableau 4.1a : concessionnalité (pour 2003)

Part des dons dans l'APD totale	2,3 %
---------------------------------	-------

Source : FODI (2004, p. 32).

Tableau 4.1b : modalités des prêts concessionnels

Élément don (%)	?
Échéance (années)	18 ans
Délai de grâce (années)	3 ans
Taux d'intérêt (%)	2,50 %
Commission (%)	Sans objet
Dénomination monétaire	?

Source : Asia Pulse (2005) – fondé sur un accord de prêt avec Oman en 2005.

4.2. Types d'aide

L'aide du FADD est uniquement destinée aux projets et à l'assistance technique. Les Émirats arabes unis ont commencé à offrir un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE en 2006. En date de fin juin 2007, ils avaient prêté assistance à 1 PPTE pour un montant de 28 millions de USD (IDA et FMI 2007, p. 94).

4.3. Canaux d'assistance

Le CAD de l'OCDE rapporte que les EAU n'ont pas accordé d'aide multilatérale entre 2002 et 2006, c'est-à-dire que toute l'aide au développement de ce pays était bilatérale. En effet, les EAU n'ont pas contribué à la reconstitution de l'IDA14 (IDA 2005). Presque intégralement attribuée d'État à État, l'aide du FADD est majoritairement inscrite au budget du pays bénéficiaire. Une partie des fonds provenant directement du Gouvernement d'Abou Dhabi et administrée par le FADD est destinée à des institutions multilatérales comme le Programme des Nations Unies pour le Golfe persique (55 millions de AED en 2001 – voir Arab Decision 2003). Le FADD n'offre toutefois aucun financement aux ONG.

4.4. Secteurs et projets

Par le passé, le FADD a privilégié les projets visant à moderniser les infrastructures, à améliorer les installations sanitaires et éducatives, ainsi qu'à créer des emplois. Les projets liés aux infrastructures, telles que routes, ports maritimes, aéroports, production d'énergie et télécommunications, ainsi que les projets destinés à l'agriculture, aux services sociaux, à la santé, à l'éducation et au logement représentent plus d'un tiers de l'aide totale du FADD (Arab Decision 2003). Le tableau ci-dessous décrit la répartition sectorielle des décaissements cumulés du FAD jusqu'à fin 2003, les secteurs de concentration étant les infrastructures (électricité, approvisionnement en eau, transports et télécommunications), l'agriculture et l'agro-industrie, ainsi que l'industrie.

Secteur	% de l'aide totale
Secteurs sociaux	4,1 %
Agriculture et agro-industrie	18,4 %
Industrie	17,5 %
Électricité et approvisionnement en eau	23,9 %
Construction et logement	6,3 %
Transports et télécommunications	24,8 %
Hôtellerie et tourisme	3,7 %
Autres	1,4 %
Total	100 %

Source : FODI (2004, p. 32).

4.5. Flexibilité

L'aide du FADD ne présente quasiment aucune flexibilité, car elle est entièrement sous forme d'aide aux projets ou d'AT. De plus amples informations sont en cours d'élaboration à ce sujet.

4.6. Prévisibilité

Pour l'année 2003, les décaissements effectués par le FADD représentaient 66 % de ses engagements (FODI 2004, p. 32). De plus amples informations sont toujours en cours d'élaboration sur la planification pluriannuelle des décaissements et les statistiques plus récentes relatives aux décaissements.

4.7. Conditionnalité

Étant donné que toute l'aide du FADD est sous forme de projets, il n'existe aucune conditionnalité économique ou politique liée à l'aide du FADD, et donc aucun retard de décaissement.

4.8. Dialogue politique

De la même manière, du fait de sa focalisation sur les projets et de son manque de représentation dans les pays, le FADD ne participe pas au dialogue politique macroéconomique et sectoriel à l'échelle nationale. Ses décaissements ne sont pas liés à des décisions des IBW. De plus amples informations sont en cours d'élaboration pour savoir si les nouveaux engagements sont liés.

5) PROCÉDURES D'AIDE

5.1 Conditions préalables

De plus amples informations sont en cours d'élaboration sur les conditions préalables.

5.2 Méthodes de décaissement

De plus amples informations sont en cours d'élaboration sur les méthodes de décaissement.

5.3 Procédures de décaissement

De plus amples informations sont en cours d'élaboration sur les procédures de décaissement.

5.4 Procédures de passation de marchés

Des directives communes sur les procédures de passation de marchés sont établies de concert avec d'autres institutions d'aide arabes (Banque mondiale 2005 – voir aussi la section 5.5). De plus amples informations sont en cours d'élaboration sur les procédures de passation de marchés.

5.5 Coordination

En 1975, le « Groupe de coordination » était créé dans le but d'harmoniser les interactions opérationnelles entre 8 institutions d'aide arabes, qui sont souvent co-bailleurs de fonds des mêmes projets. Les membres de ce Groupe sont : (i) la Banque islamique de développement (BIsD), (ii) le Programme du Golfe persique pour les

organisations de développement des Nations Unies (AGFUND), (iii) le Fonds arabe, (iv) la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), (v) le Fonds de l'OPEP pour le développement international, (vi) le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe, (vii) le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement économique arabe et (viii) le Fonds saoudien pour le développement. Le Groupe publie ses directives et procédures communes (répertoriées par la Banque mondiale, 2005). Leur adoption n'est pas obligatoire, mais il revient à chaque institution individuelle d'utiliser les directives au besoin. En général, ces dernières interviennent surtout lorsque les projets sont cofinancés entre organismes arabes (c'est-à-dire dans la plupart des cas).

Comme pour la plupart des donateurs arabes, de nombreux projets du FADD sont cofinancés avec d'autres donateurs (principalement arabes). Cela s'explique en partie parce que les montants engagés pour tout projet donné ne peuvent dépasser 10 % du capital du Fonds d'Abou Dhabi ou 50 % du coût total du projet (FODI 2004, p. 30).

La récente visite d'une délégation commune (comprenant le Japon) en Ouzbékistan témoigne de la collaboration de ce Groupe, qui a examiné et débattu des perspectives liées à la mise en œuvre de projets dans les domaines suivants : éducation, santé, agriculture et gestion de l'eau, énergie, industrie chimique, services municipaux, construction et métallurgie (Asia Pulse 2007).

Principales sources consultées (*toutes les sources Internet ont été consultées le 9 avril 2008*)

FADD (2007) « Welcome to Abu Dhabi Fund for Development », consulté sur www.adfd.ae/home-en.htm

Arab Decision (2003) « Abu Dhabi Fund for Development – General Description », consulté sur www.arabdecision.net/show_func_3_12_12_0_3_4628.htm

Asia Pulse (2005) « Sultanate and Abu Dhabi Fund Sign Development Loan Agreement », AsiaPulse News, 11 janvier 2005.

Asia Pulse (2007) « Arab Coordination Group considers co-funding Uzbek Projects », AsiaPulse News, 5 juillet 2007.

IDA (2005) « Additions to IDA resources – 14th replenishment », Rapport des Administrateurs de l'Association internationale de développement au Conseil des Gouverneurs, 10 mars 2005, consulté sur http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/14th_Replenishment_Final.pdf

IDA et FMI (2007) « Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI) —Status of Implementation », préparé par les services de l'IDA et du FMI, 21 août 2006, consulté sur www.imf.org/external/np/pp/eng/2006/082106.pdf

FODI (2004) « Arab National and Regional Development Institutions 2004 – A profile », consulté sur www.opecfund.org/publications/arab_profile_2004/ProfileArab2004.pdf

Banque mondiale (2005) « Harmonisation of Policies and Procedures within the Coordination Group of Arab and Islamic Donor Institutions and the OPEC Fund », consulté sur www1.worldbank.org/harmonization/romehlf/IPPlans/OPEC%20Fund.pdf